



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
De la COMMUNE d'EYZERAC
Séance du 20 mars 2026
Délibération 2026-22

Par suite d'une convocation en date du 16 mars 2026, les membres composant le conseil municipal d'Eyzerac se sont réunis en salle du conseil, le 20 mars 2026 à 20h30 sous la présidence de Monsieur BOST Claude, maire,

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Présents : Mesdames BAPPEL Annick, COUTANT HUPPE Sophie, GAILLARD Marlène, LATOUR Françoise, PRATIQUE Emilie, RAT Catherine, REYDY Martine, Messieurs BOST Claude, BORDE Christophe, FONCY Guillaume, FROIDEFOND Olivier, LACOSTE Eric, LAFON Rémy, LAMBERT Jean-Pierre, TARRADE Simon, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Représentés :

Absents excusés :

Monsieur le maire ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du conseil, **Madame BAPPEL Annick a été élue secrétaire de séance.**

Objet : Election des délégués du SIAEP du NORD EST DORDOGNE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, pour l'exercice de sa compétence eau potable, la commune est adhérente au SIAEP du NORD EST DORDOGNE.

Les missions premières du syndicat sont la production, la distribution d'eau potable et le maintien des équipements (réservoirs, surpresseurs, canalisations) en parfait état de fonctionnement.

Elle est représentée au sein du Comité Syndical par deux délégués (2 titulaires et 2 suppléants) élus par le Conseil Municipal conformément aux articles L.5211-7, L. 5212-7 du code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient d'élire les représentants de la Commune au Comité Syndical du SIAEP de NORD EST DORDOGNE.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **ELIT les délégués qui siégeront au Comité Syndical du SIAEP de NORD EST DORDOGNE.**

Délégués titulaires	Délégués suppléants
BOST Claude	LAMBERT Jean-Pierre
LATOUR Françoise	TARRADE Simon

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise en Préfecture le 21/03/2026
Publiée le 21/03/2026

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

AR Prefecture

024-212401715-20260320-DELIB_202622-DE
Reçu le 21/03/2026

Le Maire, Claude BOST

La secrétaire de séance,